



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 18 novembre 2024

Présents (25) : Nadya AÏT BRAÏM, Léa BERTHET, Marie BERTIN, Philippe BRAGHINI, Alain BRISSE, Clothilde CAÏE, Maxime DELAHODDE, Christophe DEVILLE, Hugo DURBECQ, Claude GARREC (Association de Sauvegarde du Square Louvois, de sa Fontaine et de ses Alentours), Michel GENDROT, Michèle HAEGY, Brigitte LABADIE, Stéphane LEULLIER, Marie-Christine MALECOT, Claudine MASSE, Isabelle MICHALON, Martine NOTHERN, Sophie POULAIN, Mathis PUZENAT, Anne ROQUEBERT, Laurence ROUCOULY (Association de Défense des Arcades Rivoli), Sorel SOARES FRANCA, Florence SUHARD, Pierre-Alain WANTEN.

Excusés (9) : Helen Anne BEILBY-ORRIN, Hélène DE BARMON, Fernand DE OLIVEIRA, Véronique GOUPY, Agnès MARCONNET, John Michael ORRIN, Michaël SARFATI, Adama ZOUNGRANA, Lydia ZYLBERSCHLAG

Mairie de Paris Centre : Amina BOURI, élue référente, Déléguée de Paris Centre en charge de l'Histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier.

En introduction de la réunion, le coprésident donne la parole à Amina BOURI afin qu'elle réponde aux questions posées lors de la séance précédente.

Avant de répondre aux questions, Amina BOURI informe le Conseil de quartier que les travaux de pose d'arceaux et de réfection de la pelouse dans le square Louvois débuteront prochainement. Elle ajoute qu'un traitement en profondeur de dératissage se tiendra à cette occasion. Ces travaux engendreront une fermeture du square pour une durée de 4 à 5 semaines.

Une habitante demande s'il était possible de traiter également la bande végétale de la rue Dalayrac qui est également infestée de rats.

Questions :

Un habitant demande si la suppression des places pour autocars place de la Bourse est remise en cause par le refus du préfet de signer l'arrêté visant à interdire la circulation et le stationnement des autocars à Paris Centre ?

Malheureusement, c'est bien le cas, pour le moment. Toutefois cette stratégie qui visait à interdire le stationnement et la circulation des autocars de tourisme n'est pas enterrée mais reportée. Le Préfet de Police a priorisé l'arrêté portant sur la mise en place de la ZTL.

Plusieurs habitants font remarquer qu'il manque des poubelles rue des Petits-Champs, place Colette, rue de Richelieu et avenue de l'Opéra.

La Ville de Paris s'inscrit dans une doctrine de désencombrement de l'espace public, ce qui signifie qu'elle privilégie le déploiement de bacs de tri, qui sont encore quasiment inexistantes

aujourd'hui. Cette approche vise à améliorer la gestion des déchets et à encourager les habitants à adopter des comportements plus responsables.

De plus, à la suite d'une étude, la Mairie a constaté qu'une réduction du nombre de poubelles de rue contribuait à diminuer les incivilités. En limitant les points de collecte, la Mairie compte inciter les citoyens à mieux gérer leurs propres déchets, ce qui est essentiel pour maintenir un espace public propre et agréable.

Un Conseiller demande à ce que la source de l'étude qui motive cette décision de retirer les poubelles de rue déjà en place soit précisée.

L'habitante précise qu'elle souhaite des statistiques sur l'utilisation des lombricomposteurs par les personnes qui en ont retiré un en Mairie.

Précédentes questions-réponses sur ce sujet :

Une habitante demande combien de personnes ont retiré un lombricomposteur distribué par la Mairie et combien d'habitants en disposent dans leur appartement ?

La Mairie organise deux distributions par an, chacune attirant en moyenne 25 participants. En 2023, nous avons ainsi distribué un total de 45 lombricomposteurs.

Hormis les chiffres des lombricomposteurs distribués lors des formations à la Mairie de Paris Centre, deux fois par an, la Mairie ne dispose pas de statistiques sur leur utilisation. À ce jour, 10 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour la distribution du 20 novembre prochain.

Pour plus de renseignements rdv sur le site de la ville de paris :

<https://www.paris.fr/dossiers/composter-a-paris-20#le-lombricompostagebr>.

L'habitante qui avait posé la question explique qu'elle souhaite avoir des retours sur leur utilisation car elle rencontre des problèmes avec ses voisins et sa famille dans son utilisation. Dans la cuisine, il encombre trop l'espace, elle l'a donc installé dans son escalier de service, ce qui pose des problèmes de voisinage. Elle explique qu'elle songe à rapporter son lombricomposteur en Mairie.

Le Conseil de quartier réitère son souhait de participer aux ateliers de concertation au sujet du réaménagement de la place du Louvre qui seront mis en place par la Ville et qui ont été annoncés dans le Parisien.

La Mairie confirme aux Conseillers de quartier qu'ils seront bien associés.

Le Conseil de quartier demande quelle solution pourrait être mise en place pour régler les problèmes de circulation aux intersections de la rue de Rivoli ?

La ZTL va restreindre les flux de véhicules avec comme effet de réduire les congestions des grands axes.

Le Conseil de quartier demande à ce que la Mairie augmente le ramassage des poubelles et les possibilités de circulation lors de la Fête des Tuileries.

La Mairie va remonter et appuyer cette demande auprès des services de la propreté afin de renforcer la collecte durant cet événement qui se déroule sur la période estivale de juin à août 2025

Par ailleurs, la Mairie tient à souligner que la mise en place de la Zone à Trafic Limité (ZTL) contribuera à limiter l'impact sur la circulation par rapport aux années précédentes. Cela devrait permettre une meilleure gestion des flux de personnes et de véhicules, tout en préservant la sécurité et le confort de tous.

Une habitante demande si le Conseil de quartier peut financer une signalétique culturelle au sujet des JO ? Le Conseil de quartier demande quel est le coût pour faire installer une signalétique culturelle ?

Afin de pouvoir répondre pertinemment, il faudrait des précisions supplémentaires sur ce que le Conseil de quartier désigne par « signalétique culturelle ». L'apposition de signalétiques dans l'espace public reste soumise à la validation des différentes directions de la Ville de Paris concernées.

Une habitante s'est rendue au 115 rue Saint-Honoré afin de voir à quoi ressemblait les nouvelles signalétiques culturelles. Elle trouve que le texte est écrit trop petit pour être facilement lisible. Elle demande s'il est vraiment nécessaire de faire des versions bilingues de ces textes et propose que la version anglophone soit accessible avec un QR code afin de laisser plus de place à la version française sur la plaque.

Amina BOURI ajoute que deux signalétiques culturelles seront installées prochainement, la première concernera la mosaïque du planteur située rue Montorgueil, pour la seconde, l'emplacement n'a pas encore été validé.

Le coprésident précise que le projet du Conseil de quartier Louvre Opéra est de proposer des lieux emblématiques dans le quartier et de financer via son budget d'investissement une ou plusieurs signalétiques. Plusieurs localisations sont proposées :

- Signalétique en hommage aux JO2024 rue de Rivoli, face à la rue de Castiglione (face au passage-piétons à côté de l'entrée des Tuileries)
- 46 rue Sainte-Anne (Bossuet)
- 8 rue des Petits-Champs (cour Tubeuf)
- Rue Vivienne (jardin Vivienne)
- Fontaine des Innocents

Une habitante demande si les QR codes permettant d'entrer dans la ZTL seront valables une fois minuit passé pour les personnes qui se rendent à Paris Centre en soirée ?

Le sujet des autorisations d'accès à la journée est en cours de consolidation (discussions Ville de Paris/Préfet de Police). À ce jour, on ne peut pas dire si les personnes devront renseigner une plage horaire de présence dans la zone mais en tout état de cause, l'idée est de rendre les choses simples et le moins contraignant possible.

Un habitant explique que selon lui, le dispositif de prévention et de sensibilisation qui doit être mis en place avant la mise en œuvre de contrôles répressifs, risque d'installer une forme de sensation de laxisme, ce qui pourrait rendre la ZTL plus difficile à faire respecter.

Une habitante demande à la Mairie de lui conseiller des avocats ayant déjà remporté des procès contre des commerces générant des nuisances sonores.

Recommander des avocats ne fait pas partie des compétences de la Mairie. Il existe des permanences juridiques gratuites, anonymes et confidentielles dans les mairies. Pour plus de renseignements : [Les aides juridiques gratuites près de chez vous - Ville de Paris](#)

Une habitante prend la parole pour signaler que le panneau sens interdit qui se trouvait à l'entrée de la rue La Feuillade a été changé par un panneau bleu indiquant une voie réservée aux bus. Elle constate que depuis ce changement de panneau, de nombreux automobilistes empruntent la rue. Ces derniers ne semblent pas respecter la limitation à 30 km/h en vigueur dans la rue et causent des nuisances sonores lié au plateau surélevé censé

les faire ralentir. Cette rue rencontre également des difficultés liées à l'importante circulation de poids lourds. En effet, de nombreux camions de livraison s'arrêtent dans cette rue soit en chevauchant le trottoir soit en bloquant la circulation. Cela crée des bouchons et des concerts de klaxon depuis tôt le matin jusqu'à environ 11h. Cette situation rend dangereuse la circulation piétonne et notamment celle des enfants qui se rendent à l'école, en créant une situation avec des trottoirs encombrés et des automobilistes énervés. Elle suggère de mettre en place une campagne de verbalisations à l'encontre des véhicules empruntant la rue alors qu'ils n'y sont pas autorisés et de faire débiter le plateau surélevé dès le début de la rue.

La Mairie a remonté ce signalement à la DPMP pour renforcer le passage de la police municipale.

Une habitante explique qu'il faudrait changer le panneau B0 de la rue La Feuillade par un panneau B1. Elle ajoute avoir fait un tour du quartier et avoir identifié de nombreuses incohérences. Amina BOURI l'invite à échanger directement avec Florent GIRY.

Un habitant signale qu'à l'angle de la rue des Pyramides et de l'avenue de l'Opéra, deux feux s'enchainent. Le premier restant vert plus longtemps, les véhicules s'accumulent au second feu, gênant la circulation et créant des nuisances.

La Mairie a remonté ce signalement au poste central d'exploitation Lutèce qui gère les feux tricolores.

Travaux Place de la Bourse

À l'occasion de la création d'un rooftop place de la Bourse sur le toit de l'immeuble de la poste, le Conseil de quartier, avec l'aide de l'association Rive Bourse, a contesté le permis de construire afin de demander l'embellissement de l'édicule technique qui se trouve sur ce toit et qui est laid. Les discussions avec le promoteur ont permis de se mettre d'accord sur la réalisation d'un trompe-l'œil sur cet édicule. Il s'agit d'un trompe-l'œil qui imite un immeuble avec des fenêtres et non d'une œuvre d'art.

Désormais, le Conseil de quartier attend la réalisation des travaux. Le planning n'est pas encore arrêté mais ils sont envisagés d'avril à juin 2025. Des travaux sur le réseau CPCU dont la date de fin n'est pas connue sont en cours sur la même emprise, mais pour le moment, le calendrier est maintenu.

Le Conseil de quartier restera vigilant aux autres opportunités d'amélioration esthétique du quartier qui pourraient se présenter.

Une habitante ajoute que rue Vivienne, un édicule non visible de la rue a été repeint en blanc (cool-roofing). Si le blanc semble plus adapté pour lutter contre le réchauffement climatique, elle s'en étonne tout de même étant donné que les Architectes des Bâtiments de France ont toujours refusé la mise en place de ce type de peinture sur les toits du quartier.

Présentation sur l'Eau

Amina BOURI explique que depuis le 19^e siècle, Paris est doté de deux réseaux d'eau ; un réseau d'eau potable et un réseau d'eau non potable. Ces deux réseaux sont très utiles pour des raisons énergétiques car le traitement de l'eau potable est très énergivore. Dans les petites fontaines Wallace, l'eau est toujours potable. Cependant, pour les fontaines monumentales, l'arrosage, le rafraîchissement de la ville l'été, les bouches d'incendie, les traitements des égouts, le nettoyage des rues, etc. c'est de l'eau non potable qui est utilisée. Il s'agit du plus grand réseau d'eau non potable du monde. Cette eau est filtrée du canal de l'Ourcq pour en enlever les principales impuretés et est stockée dans des réservoirs dans Paris.

Dans le 14^e arrondissement, un éco-quartier vient d'être construit et tous les radiateurs de ses 60 000m² de logements seront alimentés avec ce réseau d'eau non potable.

À Paris, l'eau est gérée par la Ville, par le biais d'Eau de Paris, depuis 2008. 300 000 paramètres microbiologiques sont analysés par Eau de Paris. Toutes les études ont montré qu'il s'agit d'une eau de haute qualité dont la Ville de Paris est très fière.

Un budget participatif a été lancé pour financer à hauteur de 250 000€ des projets autour de l'eau, par exemple, la mise en place de stickers « ici, je préfère Eau de Paris », indiquant des établissements où il est possible de remplir sa gourde. Ce projet a pour but de limiter la pollution plastique en limitant l'achat de bouteilles d'eau en plastique. Paris Centre étant l'arrondissement comptant le plus de bars et restaurants, il y a un fort enjeu autour de ce projet sur ce territoire.

Un habitant demande si l'eau des toilettes est également alimentée avec le réseau d'eau potable. Amina BOURI répond que, dans les logements, il s'agit d'eau potable car les immeubles d'habitation ne sont pas raccordés au réseau d'eau non potable.

Une habitante demande si la Mairie de Paris sanctionne les copropriétés qui n'ont pas remplacé leurs tuyauteries en plomb et s'il existe des sanctions ?

Un habitant demande si les travaux de rénovation actuellement en cours sur le réseau d'assainissement a pour but de remplacer les tuyauteries en plomb ?

Arceaux vélo

Le Conseil de quartier rappelle qu'il a proposé la pose d'arceaux vélo aux emplacements suivants :

- rue ND des Victoires le long du Palais Brongniart, en lieu et place des stationnements motos
- 21 rue Paul Lelong, à l'intersection avec la rue ND des Victoires
- 20 rue Paul Lelong, à l'intersection avec la rue de la Banque
- 19bis rue du Mont-Thabor
- 28 rue Vivienne, à l'intersection avec la rue Saint-Marc
- 6 ou 13 rue Rameau, à l'intersection avec la rue Sainte-Anne
- 52 rue Croix-des-Petits-Champs, à l'intersection avec la place des Victoires
- 17 rue Thérèse, à l'intersection avec la rue Sainte-Anne
- 1-3 rue des Moulins, en lieu et place des stationnements motos
- 2-4 rue du Bouloi, entre la rue du Colonel Driant et la rue Croix-des-Petits-Champs pour éviter les vélos accrochés aux barrières en sortie du parking

Une habitante fait le constat que de nombreux arceaux vélo sont inutilisés. Elle demande si leurs emplacements ont été étudiés par la Ville. Elle ajoute qu'il ne faut pas défigurer le quartier au profit de personnes qui ne sont que de passage. Une habitante lui répond qu'il faut plutôt faire en sorte que les vélos se garent bien sur ces emplacements car ils restent nombreux à se garer sur le mobilier urbain. Elle propose de coller des stickers, avec un

message invitant les cyclistes à utiliser les arceaux, sur les vélos accrochés au mobilier urbain. Une habitante répond que cela pourrait être considéré comme de la dégradation de bien, ce qui mettrait en faute les membres du Conseil de quartier, et les exposerait à des réactions inappropriées.

Un habitant ajoute que les arceaux vélo sont en très grande majorité utilisés par des personnes ne vivant pas dans le quartier. Il demande quelle est la politique de Paris Centre au sujet de l'équilibre entre les résidents, les travailleurs et les touristes ? Amina BOURI répond que la majorité souhaite un tourisme moins polluant, pour les mobilités douces, avec l'objectif d'augmenter le nombre de vélos avec un meilleur comportement général des cyclistes.

Terrasses

Par rapport aux terrasses estivales signalées lors des précédentes saisons, le Conseil de quartier n'a pas observé de changement notable concernant les dépassements d'emprise, les chevalets hors emprise ou les terrasses sans autorisation. Il estime que la situation est préoccupante et demande si un nouveau bilan des terrasses estivales est prévu pour faire un retour d'expérience avec la Mairie sur la saison 2024 des terrasses estivales. Le Conseil a par ailleurs demandé à ce qu'une évolution du RET conditionne les autorisations de terrasse à la présence d'un local poubelle au sein de l'établissement.

Plusieurs habitants s'étonnent de voir les autorisations de terrasses reconduites de façon tacite d'une année sur l'autre.

Un habitant signale que le Rubis, place du Marché Saint-Honoré, installe une terrasse rue Saint-Hyacinthe qui empêche toute circulation piétonne sur le trottoir.

Un habitant explique qu'aucun des moyens mis à disposition des habitants pour saisir la police municipale n'est efficace pour lutter contre les nuisances sonores. En effet, l'outil DMR n'est pas efficace car il ne permet pas d'intervention le jour même et lorsqu'il appelle le 3975, les interventions ont lieu beaucoup plus tard et permettent rarement de constater la nuisance. Le Coprésident lui propose d'utiliser l'application « decibel X » qui permet de prendre des photos dans lesquelles figureront le nombre de décibels, ce qui permet de réaliser des DMR en objectivant la nuisance sonore.

Une habitante demande s'il est possible de revoir le RET au vu des retours d'expérience. Le Conseil de quartier demande s'il est possible de lui communiquer le nombre d'établissements à l'instruction auprès du tribunal administratif.

Une habitante explique que sa copropriété a saisi le Bureau des Nuisances Professionnelles. Un expert est passé, il a constaté que le restaurant n'était pas aux normes mais rien ne se passe depuis.

Salle Ventadour

Il s'agit d'un théâtre construit en 1826 pour accueillir la troupe de l'Opéra Comique chassée du Théâtre Feydeau. En 1841, la troupe des Italiens s'y installe et on y joue des opéras de Verdi, Rossini, Bellini, et le Fidelio de Beethoven (son unique opéra). Le Théâtre peut accueillir 1700 spectateurs sur 4 étages de loges. Ce bâtiment historique a connu plusieurs faillites. En 1874, la salle Ventadour accueille la troupe de l'Opéra alors que l'Opéra Garnier n'est pas encore achevé.

Ce n'est plus un théâtre depuis les années 1970. Aujourd'hui, il sert à la Banque de France, qui y a installé sa cantine, une salle de sport ainsi qu'une crèche pour ses salariés.

Le bâtiment va être complètement rénové (PC 075 102 24 P0008) avec la mise en valeur des façades historiques, la restructuration de la toiture, la rénovation thermique de l'intérieur,

et la mise en accessibilité du bâtiment. L'ensemble sera mis en conformité autour d'un grand atrium. Cette partie sera ouverte au public pour renouer avec l'esprit du lieu. La durée des travaux n'est pas encore connue.

Points divers

- Un habitant demande comment s'opposer au déploiement des Trilib' ? Amina BOURI répond qu'il n'est pas possible de s'y opposer.
- Une habitante explique que le seul terrain de basket de Paris Centre situé aux Halles n'est pas praticable. Elle demande où il est possible pour les ados d'aller jouer au basket ? Amina BOURI répond que le quartier manque déjà de végétalisation et qu'en conséquence, il n'est pas prévu de minéraliser davantage le quartier pour construire des terrains de sport.

Signalements

- Un habitant signale que rue de Gramont, à l'angle avec la rue du 4 septembre, le feu tricolore est orange clignotant depuis maintenant 3 semaines, ce qui rend la traversée de la rue particulièrement compliquée pour les piétons. Il a déjà vu deux accrochages entre automobilistes ainsi qu'un cycliste renverser un piéton. Il demande si le dysfonctionnement du feu s'explique par les travaux ayant lieu à proximité ? Il ajoute que des feux tricolores provisoires ont été installés rue de Gramont, mais ils n'ont pas été mis en fonctionnement.
- Un habitant signale un problème d'affichage sauvage. Il a constaté qu'à chaque soirée de l'Action Française, il y a beaucoup d'affichages sauvages, notamment rue Montesquieu, rue Croix-des-Petits-Champs, rue Jean-Jacques Rousseau.
- Une habitante ajoute que rue Vivienne, un édicule non visible de la rue a été repeint en blanc (cool-roofing). Si le blanc semble plus adapté pour lutter contre le réchauffement climatique, elle s'en étonne tout de même étant donné que les Architectes des Bâtiments de France ont toujours refusé la mise en place de ce type de peinture sur les toits du quartier. La nature de la surface repeinte en blanc mérite d'être précisée.
- Un habitant signale que le Rubis, place du Marché Saint-Honoré, installe une terrasse rue Saint-Hyacinthe qui empêche toute circulation piétonne sur le trottoir.

Questions

- Une habitante demande s'il existe un site qui recense les tournages de films à Paris Centre. Par exemple, il y a eu un tournage place des Petits-Pères. Des avis de circulation coupée ont été réalisés mais les habitants ne savaient pas qu'il s'agissait d'un tournage. Amina BOURI répond que quand la Mairie de Paris Centre a des informations, elle les partage toujours. Une autre habitante complète le besoin d'informer les habitants de la fermeture de rues du quartier en amont des manifestations sportives (exemple de la course de 10 km HOKA dans Paris Centre le 17 novembre 2024) ou autres événements impactants, notamment le dimanche.
- Plusieurs habitants signalent les débordements récurrents aux abords des Trilib' et les problèmes de propreté induits par ces derniers (dépôts d'ordure autour). Ils demandent de préciser les modalités pour verbaliser les commerçants qui contreviennent à la loi en utilisant ce dispositif qui ne leur est pas destiné. De plus, de nombreux dépôts sauvages sont réalisés hors des horaires autorisés.
- Le Conseil de quartier demande la Localisation précise (nom et numéro de rue) des futurs Trilib' dans le quartier Louvre Opéra.
- Un habitant fait remarquer que dans la piscine Suzanne Berlioux, il est désormais interdit de nager la brasse dans la plupart des couloirs de nage. Il s'étonne qu'une telle pratique puisse être autorisée. Par ailleurs, il demande pourquoi cette piscine n'a pas de tarif résidents. Le prix de 5€ paraît excessif aux membres du Conseil de quartier.
- Une habitante demande s'il est possible de réviser le RET au vu des retours d'expérience.
- Le Conseil de quartier demande s'il est possible de lui communiquer le nombre d'établissements à l'instruction auprès du tribunal administratif.
- Une habitante demande si la Mairie de Paris sanctionne les copropriétés qui n'ont pas remplacé leurs tuyauteries en plomb et s'il existe des sanctions ?
- Un habitant demande si les travaux de rénovation actuellement en cours sur le réseau d'assainissement a pour but de remplacer les tuyauteries en plomb ?

Liens utiles

- ✓ Lien vers les comptes-rendus :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541>
- ✓ Lien Twitter :
<https://twitter.com/COLOuvreOpera>
- ✓ Lien vers l'OpenAgenda :
<https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
- ✓ Liens vers les dispositifs de collecte des déchets :
<https://www.paris.fr/pages/trilib-une-nouvelle-approche-du-tri-selectif-3963>
<https://www.paris.fr/recherche/lieux?types=trilib>
<https://www.paris.fr/pages/le-tri-des-dechets-alimentaires-a-paris-24842>
- ✓ Lien vers l'étude de l'APUR sur les commerces à Paris et à Paris Centre en 2023 :
https://www.apur.org/sites/default/files/commerces_paris_2023.pdf
- ✓ Lien vers l'enquête publique et les dossiers du PLU :
<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr/documents/>
- ✓ Lien vers l'enquête publique et les dossiers sur la ZTL :
<https://www.paris.fr/pages/paris-cree-une-zone-apaisee-dans-le-centre-de-la-capitale-20426>
- ✓ Lien vers le projet de réhabilitation du bâtiment dessiné par Ricardo Bofill place du Marché Saint-Honoré :
https://cdn.paris.fr/paris/2023/06/07/20230329_pca_msh_presentation-riverains_compressed-FaME.pdf
- ✓ Lien vers la présentation de la réunion de restitution « Embellir votre quartier » pour le quartier Grands Boulevards - Opéra :
https://cdn.paris.fr/paris/2024/04/30/202404_evq2-opera-gb-reunion-publique-MJ5P.pdf
- ✓ Lien vers le projet de réaménagement de l'axe Quatre Septembre-Réaumur-Temple :
https://cdn.paris.fr/paris/2024/07/15/compress-2024-07-09_rp_reaumur_vf-2_compressed-0Qzz.pdf
- ✓ Lien vers l'opendata des autorisations de terrasses et étalages :
<https://opendata.paris.fr/explore/dataset/terrasses-autorisations/information/?disjunctive.typologie&disjunctive.arrondissement>